

REPUBLIQUE FRANCAISE
DEPARTEMENT DU DOUBS
ARRONDISSEMENT DE MONTBELIARD
CANTON D'AUDINCOURT

COMMUNE DE SELONCOURT

N° INSEE : 25539

<p>Extrait du registre des délibérations du conseil municipal de Seloncourt</p> <p>DCM20240611-5</p>	<p style="text-align: center;">Séance du 11 juin 2024 à 18h30</p> <p>L'an deux mil vingt-quatre le onze du mois de juin le Conseil Municipal de la Commune de SELONCOURT s'est réuni en Mairie - Salle du Conseil Municipal - après convocation légale, sous la Présidence de M. Daniel BUCHWALDER, Maire, pour une session ordinaire.</p>
<p>Date d'envoi de la convocation : le 03 juin 2024</p> <p>Date d'affichage et de publication sur le site internet de la commune :</p>	
<p style="text-align: center;">Etaients présents ()</p> <p>Daniel BUCHWALDER, Françoise PAICHEUR, Jean-Marc ROBERT, Maryline CHALOT, Mathieu GAGLIARDI, Laurence DI VANNI, Jean FORESTI, Catherine JACQUOT, Nicolas PIERGUIDI, Jean-Claude PERROT, Madeleine MAUFFREY, Patrick LIEGEART, Alain KMOCH, Christine GUEY, Jean-Luc MIESKE, Lysiane MABIRE, Brigitte ALZINGRE, Romuald GADET, Sophie MOREL, Clément GIRARD, Léa LEMOINE, Eric LANUSSE CAZALE, Michel BARBE, Régis ARNOLD, Denis TISSERAND, Christian TOITOT, Sergio BEE, Sylvie WERNY, Béatrice ROCH.</p>	
<p style="text-align: center;">Etaients excusés ayant donné procuration ()</p> <p>a donné procuration à ,</p>	
<p>Monsieur le Maire procède à l'appel, le quorum étant atteint (XX membres présents) il ouvre la séance.</p> <p>En application de l'article L2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, le conseil municipal nomme M/MmeXXXX pour remplir les fonctions de secrétaire.</p>	
<p>Nbre de membres :</p> <ul style="list-style-type: none">- En exercice : 29 - Quorum : 15- Présents :- Ayant donné procuration :- Absents :- Ayant pris part au vote :	<p>Résultat du vote :</p> <ul style="list-style-type: none">- Pour :- Contre :- Abstention :

OBJET : AFFECTATION DU RESULTAT D'EXPLOITATION DE L'EXERCICE 2023

Monsieur le Maire expose que l'instruction comptable M57 prévoit que l'affectation du résultat d'exploitation de l'exercice 2023 soit votée par le Conseil Municipal.

Affectation résultat 2023		
Excédent de gestion au 31/12/2022		- 35 983.35 €
Restes à réaliser 2022		192 354.00 €
Affectation du résultat 2022 report à nouveau		156 370.65 €
Excédent de fonctionnement 2023		820 012.48 €
<hr/>		
Excédent de fonctionnement 2023 à affecter		976 383.13 €
<hr/>		
Affectation à l'investissement		
Apurement au déficit réel 2023	141 271.41 €	
Reprise des restes à réaliser 2022 (compte 001)	192 354.00 €	- 51 082.59 €
<hr/>		
Restes à réaliser 2023		
Recettes	306 567.00 €	
Dépenses	844 525.00 €	-537 958.00€
<hr/>		
Solde report à nouveau fonctionnement (compte 002)		387 342.54 €
<hr/>		
Affectation obligatoire à l'apurement du déficit d'investissement et du déficit des restes à réaliser (compte 1068)		589 040.59 €

La Commission Finances, réunie le 30 mai 2024, a émis un avis favorable.

Le Conseil Municipal, l'exposé du maire entendu, après en avoir valablement délibéré, **A** de ses membres présents ou représentés,

- **VOTE** l'affectation du résultat d'exploitation de l'exercice 2023 au report à nouveau.

Fait et délibéré en séance les jour, mois et an que dessus.
Pour extrait conforme,

**Le Maire,
Daniel BUCHWALDER**

PROJET